

Maison de Retraite du Petit-Saconnex

Résidence Trembley pour personnes âgées indépendantes

Avenue Trembley 12 - 1209 Genève

Tél. 022 730 79 21 ou 022 730 71 11 – Fax 022 730 79 15

RESIDENCE TREMBLEY

Prix de pension applicables dès le 1^{er} janvier 2017 pour les nouveaux Résidents

<u>Bâtiment des Erables</u>	<u>Prix par jour par personne</u>	<u>Prix moyen par mois par personne</u>
Studio (env. 28 m2)	116.-	3'540.-
2 pièces pour couple (env. 56 m2)	97.-	2'959.-
2 pièces (personne seule sur demande spéciale)	149.-	4'545.-

Ces prix comprennent :

- l'appartement non meublé
- les charges : chauffage, eau, électricité
- le service de conciergerie
- une sécurité des bâtiments sous vidéo surveillance
- le raccordement à un réseau TV de plus de 80 chaînes
- la pension complète
- les régimes courants
- un nettoyage à fond 1 fois tous les 2 ans
- 2 heures minimum de nettoyage par mois
- l'entretien du linge
- La présence sur place d'une infirmière joignable 24h/24
- une couverture en assurances responsabilité et ménage
- une aide socio-administrative courante
- un service d'animation
- une aide à l'installation (fixation des tableaux, luminaires, miroirs, etc.)

☞ **Sont facturés à part :**

- le raccordement au central téléphonique et l'appareil (obligatoire pour des raisons de sécurité) (CHF 30,00 par mois)
- la connexion internet si souhaité (CHF 25,00 par mois + premiers frais de raccordement)
- le marquage du linge

☞ **Ne sont pas compris dans nos prix :**

- les primes et les franchises des assurances maladie
- la concession radio-télévision (Billag)
- les communications téléphoniques
- les interventions techniques sur des installations ou appareils privés
- le remplacement des ampoules et accessoires tels que rideau de douche, couvercle WC, etc.)

☞ **Prestations possibles (facturées à part) :**

- les prestations des soins à domicile (aide-soignante ou infirmière)
- les prestations médicales ou paramédicales
- une aide-ménagère (en plus des prestations de base)
- diverses prestations hôtelières

Notre service de soins à domicile :

Notre service de soins à domicile effectue l'ensemble des soins infirmiers au tarif OPAS remboursé par les caisses maladie. Comme tous les services de soins à domicile reconnus, une participation de CHF 8,00 par jour de soins est perçue et non remboursable par les assurances. (financement résiduel des soins – article 25a, al. 5 LAMal).